

En cas de litige avec l'établissement

Vous pouvez écrire à la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge. du Centre Léon Bérard.
Commission des Relations avec les Usagers
Centre Léon Bérard
28 rue Laennec
69373 LYON Cedex 08

Permanence téléphonique du lundi au mercredi : 04.26.55.67.06.

En cas de difficultés persistantes, vous pourrez saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA). Vous devrez joindre à votre lettre la copie de votre demande d'accès, le refus de l'hôpital et les renseignements permettant d'identifier le dossier.

CADA
35, rue Saint-Dominique
75007 Paris
<http://www.cada.fr>
01.42.75.79.99.

Frais de reproduction et d'envoi

La réglementation prévoit que les copies des dossiers et des imageries peuvent être facturées au demandeur au même titre que les frais postaux. Pour l'instant, le Centre Léon Bérard exempte les demandeurs de ces frais.

Ce formulaire a été rédigé par la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge du Centre Léon Bérard. Il est destiné à une large diffusion.

Partie réservée au Centre Léon Bérard

N° DPI :

Date de la demande : ___ / ___ / _____

Mode de la demande : visu téléphonique courrier

Date d'envoi du formulaire : ___ / ___ / _____

Date de retour du formulaire : ___ / ___ / _____

Date de remise du dossier : ___ / ___ / _____

Mode de remise : mains propres lettre avec accusé de réception

Formulaire à retourner à la Commission des Relations avec les Usagers

Accès

aux informations de santé

Comment faire sa demande ?

La loi* confère au patient le droit d'accéder directement aux informations concernant sa santé. Au décès du patient, ses ayants droit peuvent y avoir accès sous certaines conditions.

Le dossier médical retranscrit tous les commentaires établis par les différents médecins intervenus dans la prise en charge. Il est pour eux un outil de travail et d'échange et pour vous un gage de qualité des soins.

Ce dossier est constitué d'informations cliniques dans un langage médical, souvent difficilement compréhensible par une personne non habituée. C'est pourquoi l'ensemble des professionnels de santé et notamment les médecins du Centre Léon Bérard sont disposés à vous fournir les explications nécessaires dans le cadre d'un entretien.

Les informations du dossier patient sont strictement personnelles et donc protégées par des règles de confidentialité. Un usage non maîtrisé par les révélations ou la diffusion de certaines de ces informations peuvent nuire au patient ou aux ayants droit. Certaines demandes de tiers (ex : assureurs, employeurs...) peuvent être illégitimes, il est vivement conseillé de cibler l'objet de leurs demandes et de prendre si nécessaire un avis auprès d'un médecin avant de les communiquer.

Par ailleurs, un dossier peut comporter des informations concernant les tiers (ex: des membres de l'entourage du patient) ou mentionnant qu'elles ont été recueillies auprès de ceux-ci. La loi prévoit que ces informations ne sont en aucun cas communicables.

Rappel : le fait d'obtenir ou de tenter d'obtenir la communication de ces informations personnelles est puni par la loi d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

* article L 1111-7 du Code de la santé publique issu de la loi n°2002-303 relative aux droits des malades et de la qualité du système de santé.

Le remplissage rigoureux du formulaire ci-joint et la fourniture des pièces justificatives nous permettra de répondre de manière adéquate et rapide à votre demande.

Pièces Justificatives de l'identité du demandeur	
Patient adulte	- la photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
Personne mandatée par le patient	- la copie d'une pièce d'identité du patient concerné par la demande - la copie d'une pièce d'identité du demandeur - une lettre de mandat / procuration
Ayant droit	- la photocopie d'une pièce d'identité du demandeur - la photocopie de l'acte légal prouvant sa qualité d'ayant droit : acte notarié ou certificat d'hérédité ou livret de famille du défunt
Tuteur	- la photocopie d'une pièce d'identité du demandeur - la photocopie de la décision de mise sous tutelle
Représentant légal d'un patient mineur	- la photocopie d'une pièce d'identité du demandeur - la photocopie du livret de famille - un certificat sur l'honneur du maintien de l'autorité parentale

Seul le patient a accès à son dossier médical de son vivant. L'accès par un proche n'est possible que s'il est titulaire d'un mandat original émis par le patient.

Les délais réglementaires

La communication sera effectuée au plus tôt après qu'un délai de réflexion de 48 heures aura été observé et au plus tard dans les 8 jours à compter de la réception de ce formulaire dûment complété et accompagné des pièces justificatives. Pour un dossier de plus de 5 ans, la communication ne peut excéder 2 mois.

Quelques définitions juridiques pour vous aider

Ayant droit : Successeur légal du défunt (héritier, conjoint, légataire universel). La qualité d'ayant droit et l'existence de liens de parenté ne vont pas forcément de pair.

Autorité parentale : L'autorité parentale est l'ensemble des droits et des devoirs des parents à l'égard de leurs enfants mineurs dans le but de les élever et de les protéger physiquement et moralement. Elle est détenue conjointement par le père et la mère sauf décision exceptionnelle du juge.

Tuteur : Personne chargée par le juge des tutelles de représenter un mineur ou un majeur placé sous un régime de protection.

Formulaire détachable à retourner au Centre Léon Bérard

Patient concerné par la demande

Nom et Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance : ___ / ___ / _____

Si décédé(e), date du décès : ___ / ___ / _____

Demande de dossier effectuée par :

Nom et Prénom :

Vous êtes :

Le patient concerné

Personne mandatée par le patient

L'ayant droit

Motif de la demande (à cocher obligatoirement)

Connaître les causes du décès

Défendre la mémoire du défunt

Faire valoir les droits du défunt

Tuteur

Représentant légal du mineur

Modalité de la communication

Je désire :

Qu'une copie de ce dossier me soit remise au Centre Léon Bérard

Je souhaite rencontrer le Docteur

Je ne souhaite pas, actuellement, rencontrer de médecin

Qu'une copie de ce dossier soit adressée par voie postale :

A moi-même

Au médecin de mon choix, le Docteur

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, l'envoi se fait par courrier recommandé avec accusé de réception.

Vous souhaitez préciser votre demande :

Date : ___ / ___ / _____ Signature du demandeur :